

Bruxelles, jeudi 30 avril 2020

Sujet : Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de Dexia SA (la « **Société** ») vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui se tiendra à huis clos le mercredi 20 mai 2020 à 14 heures 30 au siège de la Société.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles et des incertitudes existant à ce jour sur les règles de sortie du confinement en Belgique, le conseil d'administration a décidé que l'assemblée se tiendra à huis clos en conformité avec l'Arrêté Royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Les actionnaires ne pourront donc pas se rendre physiquement à l'assemblée et ne pourront exercer leurs droits de vote que (i) par procuration ou (ii) par correspondance. Les actionnaires peuvent poser avant l'assemblée des questions relatives à des points à l'ordre du jour, mais uniquement par écrit et en respectant les conditions décrites ci-dessous.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est le suivant :

I. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports des commissaires relatifs à l'exercice 2019, et des comptes annuels statutaires et consolidés

II. Résolutions

1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31.12.2019
2. Affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2019
4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2019

Dexia SA/NV
Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B-1050 Bruxelles / Brussel

Tel + 32 2 213 57 00
Fax + 32 2 213 57 01
www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN: BE61 0682 1136 2017 – BIC: GKCCBEBB

1, Passerelle des Reflets
Tour CBX La Défense 2
TSA 12203 – F – 92919 La Défense Cedex

Tel +33 (0) 1 58 58 77 77
Fax +33 (0) 1 58 58 86 00

5. Nomination pour un mandat d'administrateur
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Tison
7. Renouvellement du mandat du collège des commissaires
8. Attribution de pouvoirs

DISPOSITIONS PRATIQUES

EXCEPTIONNELLEMENT AUCUNE PARTICIPATION PHYSIQUE A L'ASSEMBLEE N'EST POSSIBLE. LES ACTIONNAIRES ONT LA POSSIBILITE D'EXERCER LEUR DROIT DE VOTE A DISTANCE OU PAR PROCURATION ET DE POSER DES QUESTIONS PAR ECRIT

En exécution de l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 précité, le conseil d'administration a décidé que les actionnaires ne peuvent pas participer physiquement à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2020. La participation à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2020 est limitée à la participation au vote et à l'exercice du droit de poser des questions, selon les modalités exposées ci-dessous.

En particulier, si vous souhaitez :

- voter par correspondance ; ou
- voter par procuration octroyée à M. Wim Hautekiet, Secrétaire général de la Société,

vous devez notifier la Société, en renvoyant le formulaire de procuration ou de vote à distance qui est joint à la présente convocation à Dexia SA, par courrier à l'adresse Tour Bastion, Place du Champ de Mars 5, B-1050 Bruxelles (Belgique) ou par email à l'adresse email shareholder@dexia.com **au plus tard 4 jours avant l'assemblée générale ordinaire, soit au plus tard le samedi 16 mai 2020 à 16.00.** *En pratique, le courrier n'étant pas distribué le samedi, les formulaires seront acceptés jusqu'au lundi 18 mai 2020 à 16.00.*

Le formulaire de vote à distance et de procuration est également mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de Dexia via le lien suivant : <https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>.

Si vous souhaitez poser des questions, vous devez envoyer vos questions écrites à la Société **au plus tard 4 jours avant l'assemblée générale ordinaire soit au plus tard le samedi 16 mai 2020 à 16.00** par e-mail (shareholder@dexia.com) ou par courrier ordinaire (Dexia, Tour Bastion, Place du Champ de Mars 5, B-1050 Bruxelles). *En pratique, le courrier n'étant pas distribué le samedi, les questions envoyées par courrier seront acceptées jusqu'au lundi 18 mai 2020 à 16.00.*

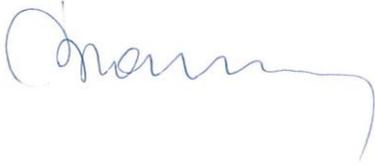
Les comptes annuels statutaires, les comptes annuels consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 sont disponibles sur le site internet de Dexia via le lien suivant : <https://www.dexia.com/fr/all-report-financy?year=2019>.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 précité, les documents disponibles ne sont pas envoyés par courrier ordinaire aux détenteurs d'actions nominatives.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur l'assemblée générale ordinaire ou sur les formalités de participation et/ou si vous souhaitez recevoir par courrier une version papier des documents, n'hésitez pas à contacter la Société par téléphone (+32 2 213 57 66) ou par e-mail (shareholder@dexia.com).

Si vous souhaitez à l'avenir recevoir la convocation aux assemblées générales de la Société par e-mail, nous vous encourageons à communiquer votre adresse e-mail à la Société par e-mail (shareholder@dexia.com).

Comptant sur votre participation à l'assemblée, nous vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de notre considération distinguée.



Bart Bronselaer
Administrateur délégué *ad interim*



Gilles Denoyel
Président du Conseil d'administration

Annexes : Formulaire de vote par correspondance et de procuration